



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU CALVADOS  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

**Délibérations**

**Conseil Communautaire**

କାର୍ଯ୍ୟକର୍ତ୍ତବ୍ୟାଳୀ

**Séance du Jeudi 29 Janvier 2026 à 20h00**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf janvier à vingt heures, le Conseil Communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni à la salle des fêtes de la commune déléguée de Roullours (commune de Vire Normandie), sous la présidence de Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau.

Les courriers de convocation et l'ordre du jour, accompagnés de la note explicative de synthèse, relatifs à la séance ont été transmis aux conseillers communautaires, par voie dématérialisée, le vingt-trois janvier deux mille vingt-six.

Les courriers de convocation adressés aux conseillers communautaire ainsi que l'ordre du jour de la séance ont été publiés, à destination du public, sur le site internet et affichés au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le vingt-trois janvier deux mille vingt-six.

M. Corentin GOETHALS a été nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200068799-20260129-D2026-1-1-14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2026

Publication : 09/02/2026

**Acte rendu exécutoire après visa du contrôle de légalité et publication par la mise en ligne sur le site internet.**

**Date de convocation :**

**23 janvier 2026**

Nombre de membres en exercice : **61**

Nombre de membres présents : **42**

Nombre de membres ayant donné pouvoir : **6**

Nombre de membres excusés : **5**

Nombre de membres absents : **8**

**Objet : Programme Eau-Climat et Biodiversité - Co-signature du Contrat de Territoire du bassin de la Sienne 2026-2028**

<b>Noms des Conseillers</b>	<b>Présents</b>	<b>Excusés</b>			<b>Absents</b>
		<b>* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)</b>	<b>* A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)</b>	<b>N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir</b>	
<b>CONDE-EN-NORMANDIE</b>					
M. Xavier ANCKAERT					X
M. Benoît BALAIS	X				
Mme Nathalie BOUILLARD					
Mme Catherine CAILLY					
M. Pascal DALIGAULT	X				
M. Sylvain DELANGE					
Mme Valérie DESQUESNE	X				
Mme Najat LEMERAY					
<b>LA VILLETTÉ</b>					
M. Daniel BREARD	X				
<b>PERIGNY</b>					
M. Jérémy MORU	X				
<b>PONTECOULANT</b>					
Mme Gislaine MARIE	X				
<b>SAINT-DENIS-DE-MERE</b>					
M. Manuel MACHADO					X

<b>CONDE-EN-NORMANDIE</b>					
M. Xavier ANCKAERT					
M. Benoît BALAIS	X				
Mme Nathalie BOUILLARD					
Mme Catherine CAILLY					
M. Pascal DALIGAULT	X				
M. Sylvain DELANGE					
Mme Valérie DESQUESNE	X				
Mme Najat LEMERAY					
<b>LA VILLETTÉ</b>					
M. Daniel BREARD	X				
<b>PERIGNY</b>					
M. Jérémy MORU	X				
<b>PONTECOULANT</b>					
Mme Gislaine MARIE	X				
<b>SAINT-DENIS-DE-MERE</b>					
M. Manuel MACHADO					X

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
<b>TERRES-DE-DRUANCE</b>					
M. Jean TURMEL	X				
<b>BEAUMESNIL</b>					
M. Gilles PORQUET	X				
<b>CAMPAGNOLLES</b>					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	X				
<b>LANDELLES-ET-COUPIGNY</b>					
M. Denis JOUAULT	X				
<b>LE MESNIL-ROBERT</b>					
M. Jean-Claude RUAULT	X				
<b>NOUES-DE-SIENNE</b>					
Mme Coraline BRISON- VALOGNES	X				
M. Olivier JEANNEAU	X				
Mme Colette JOUAULT	X				
Mme Bernadette LEROY	X				
M. Georges RAVENEL	X				
<b>PONT-BELLANGER</b>					
M. Jean-Pierre MURIER	X				
<b>SAINT-AUBIN-DES-BOIS</b>					
M. Maurice ANNE			M. Denis JOUAULT		
<b>SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU</b>					
Mme Catherine GARNIER	X				
<b>SOULEUVRE-EN-BOCAGE</b>					
Mme Annick ALLAIN	X				
M. Alain DECLOMESNIL	X				
M. Régis DELIQUAIRE	X				
M. Didier DUCHEMIN			M. Francis HERMON		
M. Marc GUILLAUMIN	X				
M. Francis HERMON	X				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	X				
M. Eric MARTIN					X
Mme Natacha MASSIEU					X
Mme Sandrine SAMSON					X
Mme Cyndi THOMAS					X
<b>VALDALLIERE</b>					
M. Jean-Paul ANGENEAU			M. Frédéric BROGNIART		
M. Frédéric BROGNIART	X				
Mme Marie-Françoise DAUPRAT	X				
M. Gilles FAUCON	X				
Mme Brigitte CHAPET	X				
M. Patrick POUPION	X				
Mme Sabrina SCOLA	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés		Absents
		* <u>Représenté(e) par le conseiller suppléant :</u> <i>(en vertu de l'article L5211-6)</i>	* <u>A donné pouvoir à :</u> <i>(article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)</i>	

**VIRE NORMANDIE**

M. Gilles ALLEGRE			X	
Mme Marie-Noëlle BALLÉ				X
M. Lucien BAZIN	X			
M. Fernand CHENEL				X
Mme Marie-Ange CORDIER	X			
M. Serge COUASNON	X			
Mme Nicole DESMOTTES	X			
M. Joël DROULLON	X			
M. Corentin GOETHALS	X			
Mme Catherine MADELAINE				X
M. Gilles MALOISEL	X			
M. Pascal MARTIN	X			
Mme Marie-Odile MOREL				X
Mme Valérie OLLIVIER	X			
M. Régis PICOT				X
Mme Jane PIGAULT	X			
Mme Annie ROSSI	X			
M. Guy VELANY	X			

<b>TOTAL</b>	<b>42</b>	<b>0</b>	<b>6</b>	<b>5</b>	<b>8</b>
<b>Nombre de Membres en exercice</b>			61		
<b>Nombre de conseillers présents</b>			42		
<b>Quorum</b>			31		
<b>Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)</b>			48		

**Mme Valérie DESQUESNE, Vice-Présidente en charge des affaires liées aux Grand et Petit Cycles de l'Eau, donne lecture du rapport suivant :**

Chers collègues,

Le 12<sup>ème</sup> Programme de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) est entré en application au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Ce 12<sup>ème</sup> programme traduit les orientations du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) 2022-2027, du plan Eau, de la Directive Eau Potable et de la stratégie d'adaptation au changement climatique de l'AESN mise à jour en octobre 2023.

L'ambition du 12<sup>e</sup> Programme est de préserver et améliorer la ressource en eau tant en qualité qu'en quantité, pour satisfaire les besoins de l'ensemble des usagers notamment en agissant sur les pollutions et les prélèvements.

En parallèle et en application de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) l'AESN a réalisé un état des lieux de l'ensemble des masses d'eau du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands. La qualité, l'identification des pressions et des impacts issus des activités humaines pesant sur elles aujourd'hui, construisent une photographie de la santé de l'eau sur le bassin et des enjeux économiques de son utilisation.

Au regard de cet état des lieux, l'AESN propose de contractualiser pour une durée de 5 ans (de 2026 à 2030), avec les collectivités compétentes à matière de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) afin de définir une **feuille de route**.

Concernant la Sienne, l'Intercom de la Vire au Noireau est adhérente au Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Sienne (SIAES), qui est donc compétent en GEMAPI,

Considérant le projet de contrat de territoire du bassin de la Sienne porté par la Communauté de Communes Coutances Mer et Bocage ;

**Et suivant l'avis favorable du Bureau Communautaire réuni le 14 janvier 2026, il est proposé au Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, de bien vouloir autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, signer en tant que co-signataire du contrat, le Contrat de Territoire du Bassin de la Sienne pour la période 2026-2028, dont le projet est joint en annexe.**

### VOTE

#### Vote ordinaire à main levée :

Pour :	48	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen - 3 Rue Arthur le Duc – 14000 CAEN, ou sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits  
Au registre suivent les signatures.

M. Corentin GOETHALS  
Secrétaire de séance



Mme Catherine GOURNEY-LECONTE  
Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau